

[Genève](#)

## La justice valide le licenciement de Chloé Frammery

L'enseignante coronasceptique, licenciée en juin dernier par le Département de l'instruction publique, fera recours devant le Tribunal fédéral.

dimanche 2 avril 2023



L'enseignante Chloé Frammery était l'une des figures de proue en Suisse romande des opposant-es aux mesures sanitaires pendant la pandémie. KEYSTONE/ARCHIVES

[École](#) La justice genevoise valide le licenciement de l'enseignante Chloé Frammery, une des figures de proue en Suisse romande des opposants aux mesures sanitaires pendant la pandémie. L'information, révélée vendredi par la *Tribune de Genève*, a été confirmée par Pascal Junod, l'avocat de Chloé Frammery.

L'avocat a indiqué à Keystone-ATS qu'il envisageait de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. Selon un arrêt de la Chambre administrative daté de fin février, le Conseil d'Etat avait raison de retenir «de graves et multiples violations par la recourante de ses devoirs de service, tant dans le cadre scolaire que dans celui de ses activités extra-professionnelles».

L'ex-fonctionnaire avait été révoquée en 2022. L'arrêt de la Chambre administrative relève plusieurs reproches à l'encontre de l'enseignante de mathématiques, dont la diffusion de vidéos qui fait des comparaisons entre les mesures sanitaires et celles imposées aux communautés juives pendant la période nazie.

Selon l'avocat, les compétences de Mme Frammery ne sont pas en cause dans cette affaire. Ses qualités professionnelles sont établies et reconnues par l'enquête administrative, avait-il souligné au cours de la procédure. L'enseignante avait annoncé son licenciement sur sa messagerie Telegram.

<https://lecourrier.ch/2023/04/02/la-justice-valide-le-licenciement-de-chloe-frammery/>